

TreeCare

pour : palmier



Protéger. Prévenir. Préserver.

Syngenta TreeCare

Une protection économique contre
le charançon rouge pour sauvegarder
les palmiers ornementaux

syngenta[®]



Le palmier est “l’arbre” emblématique des villes du bassin méditerranéen, et pourtant son existence même est menacée par la propagation du charançon rouge du palmier.

Il est essentiel de protéger cette plante afin de conserver le caractère et l’identité du paysage urbain méridional. En outre, les palmiers affaiblis représentent un risque important pour la sécurité des personnes et des biens (chute de la couronne et plus rarement du stipe).

Le palmier en danger

Le charançon rouge du palmier s’est propagé de façon alarmante depuis le début des années 2000 et est maintenant installé sur tout le bassin méditerranéen.

Les larves du charançon rouge creusent des galeries dans la couronne du palmier (plus rarement dans le stipe consécutivement à une blessure) et se nourrissent de ses tissus vivants. Les dégâts provoquent l’effondrement de la couronne et finissent par tuer le palmier lorsque l’unique bourgeon terminal est détruit.



Préserver le rôle important du palmier



Élégance architecturale
Il embellit l’environnement urbain.



Atténuation de la pollution
Il joue un rôle important de filtration des polluants et de réduction de la pollution sonore.



Entretien réduit
Il a une faible emprise au sol et des besoins limités par rapport à d’autres grands végétaux.



Importance économique
Si les palmiers disparaissaient, beaucoup de villes méditerranéennes perdraient de leur attrait touristique.

La lutte contre ce ravageur est obligatoire en France depuis 2010 et est régie par l’arrêté ministériel du 25 juin 2019. À ce jour, le constat est alarmant : depuis 2010, des dizaines de milliers de palmiers ont dû être abattus et détruits.

Les propriétaires de palmiers sont dans l’obligation de traiter préventivement contre le CRP lorsqu’ils se trouvent dans une zone contaminée ou lorsque leur commune s’est engagée auprès de la DRAAF dans un programme de lutte concertée.

ZONE CONTAMINÉE

Un minimum de
100m

autour des palmiers infestés.

La totalité du territoire communal peut être déclaré contaminé par arrêté préfectoral lorsqu’au moins 50% de la commune est en zone contaminée.

TOUS les palmiers situés dans cette zone doivent être traités préventivement pendant au moins 3 ans, y compris ceux assainis après avoir été infestés.

LA LUTTE COLLECTIVE CONCERTÉE

- enregistrement et traitement de tous les palmiers publics et privés
- traiter le maximum de palmiers en un minimum de temps
- association de plusieurs méthodes de lutte : injection TreeCare, surveillance, piégeage, évacuation adaptée des déchets de palmiers...





La technique Syngenta TreeCare avec



TreeCare palmier est une technique alternative pour une protection optimale et durable de vos palmiers.

- **Le produit REVIVE® II est injecté à très basse pression directement dans le stipe du palmier avec un appareil spécialement développé pour cette technique. Le produit est confiné à l'intérieur du palmier ce qui minimise le risque d'exposition pour le public et l'environnement.**

L'insecticide utilisé contient une matière active, l'émamectine, dérivée d'une substance d'origine naturelle obtenue par la fermentation de la bactérie *Streptomyces avermitilis*. REVIVE® II est une formulation spécifique, parfaitement adaptée aux caractéristiques de la matière active et à la technique d'injection.

- **Le palmier reçoit 100 % du produit injecté sans déperdition dans l'environnement pendant et après l'application.**
Le traitement avec REVIVE® II ne requiert qu'une faible quantité de produit à injecter. Il est progressivement diffusé dans la couronne de palmes, là où se trouvent les larves de charançon rouge. Seuls les ravageurs se nourrissant du palmier seront affectés par le traitement. Il n'y a aucun impact sur toutes les autres espèces d'insectes.

- **L'insecticide reste dans le stipe et les palmes du palmier et ne redescend pas vers les racines.**
De par ses caractéristiques, le produit n'est véhiculé que par le flux ascendant de la sève.

- **Une seule injection de REVIVE® II permet de protéger efficacement le palmier du charançon rouge pendant un an.**
Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque REVIVE® II est injecté au printemps, en période de flux de sève important.

- **Les applicateurs certifiés sont spécialement formés à la mise en œuvre du service TreeCare.**
Syngenta assure la formation des applicateurs pour qu'ils opèrent le meilleur choix technique en fonction de la situation. Ils assurent ensuite le suivi et la traçabilité de chaque traitement. La liste des applicateurs agréés est disponible sur www.syngenta-pro.fr



L'offre Syngenta TreeCare, c'est :



Traitement annuel

Une seule application suffit à contrôler le charançon rouge du palmier pendant un an. Renouvelable chaque année.



Gain de temps

Syngenta TreeCare réduit le temps passé à entretenir les palmiers et à remédier aux dégâts avec une application unique faite à hauteur d'homme.



Applicateur agréé par Syngenta

Un professionnel effectue le traitement précis et de qualité avec expertise.



Traitement ciblé

Un traitement discret par injection entraînant un minimum de perturbation pour les palmiers, le public et l'environnement.



Solution complète et intégrée

Les programmes de gestion des palmiers et des espaces verts urbains sont facilités, tout en préservant l'élégance et la beauté des palmiers et des sites touristiques.



Protection économique

Syngenta TreeCare offre une solution pratique et efficace qui permet aux propriétaires d'appréhender la protection de leurs palmiers économiquement.

À propos de Syngenta

Syngenta fabrique des produits de soins arboricoles de tout premier plan, conçus pour une protection durable et efficace à long terme de la santé des arbres.

De nombreux produits Syngenta sont issus de biocides d'origine naturelle, raffinés pour offrir des options de contrôle des insectes nuisibles d'une grande efficacité. La technologie d'application innovante élaborée par Syngenta et les conseils prodigués garantissent des résultats optimaux à chaque traitement.

L'approche Syngenta vise à concilier la science et la nature afin de favoriser un avenir prometteur pour la protection du patrimoine arboricole grâce à TreeCare.

Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

REVIVE® II - AMM N° 2180226 - Composition : 95 g/l d'émamectine benzoate * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. PHSP Pour une utilisation sur palmier : et au moins un an après l'arrêt de celui-ci afin de limiter les risques pour les pollinisateurs. Éliminer les parties traitées mortes afin d'éviter une éventuelle dissipation dans l'environnement à partir du végétal traité. Spe1 Pour protéger les organismes et arthropodes du sol, ramasser les feuilles tombées au sol suite à une utilisation sur marronnier. Spe8 Dangereux pour les abeilles : pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.